

# Profession de foi avec le **SNUP.MI**, du 30 novembre au 6 décembre

**ENSEMBLE**  
pour être plus forts  
au comité technique  
de la préfecture !

Le **SNUP.MI** et ses militants sont *TOUJOURS À VOS CÔTÉS* et à votre écoute tant dans votre défense individuelle que pour vos conditions de travail.

Le **SNUP.MI** prend toute sa part dans les mobilisations nationales et locales visant à défendre la fonction publique, ses missions et ses emplois.

Le **SNUP.MI** est le **seul syndicat à vous diffuser régulièrement de l'information syndicale** tant nationale que locale avec son Echo du CT et CHSCT.

## *Pourquoi voter pour vos représentants au comité technique (CT) et à quoi ça sert ?*

Un CT est l'instance dont le domaine de compétence couvre l'ensemble des projets de décision relatifs à **l'organisation et au fonctionnement des services**, aux **évolutions technologiques et des méthodes de travail**, à la **gestion prévisionnelle des effectifs**, des emplois et des compétences, à la **formation**, aux règles statutaires, etc.

Le nombre de sièges obtenus en CT entraîne l'attribution automatique du même nombre de sièges en CHSCT

## *Alors, à quoi sert le Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ?*

Le CHSCT est l'instance où se discutent les projets de décision relatifs à la **protection de la santé physique et mentale** et de la **sécurité des agents** ainsi qu'à **l'amélioration des conditions de travail**.

**Les élus du personnel participent également à la définition et la gestion de l'action sociale au sein de la commission locale d'action sociale.**

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elle vise également à les aider à faire face à des situations difficiles.

**Le SNUP.MI se bat  
au quotidien pour garantir  
à chacun le meilleur déroulement  
de carrière dans un  
environnement de travail serein.**

### Vos candidats SNUP.MI pour 2018-2022

1. Sylvie CONTAMIN SG/PEJD
2. Christelle ARIZCORRETA CAB/SIDPC
3. Fabrice PASTOUR CAB/BPA
4. Aude LABARRE SG/CERT
5. Sophie MICHINEAU SP L'HAY LES ROSES
6. Florian SOUTERENE CAB/SIDPC
7. Dominique BARBIER DRHM/GED
8. Marie-Christine ROCHON DMI/Etrangers
9. Pascal IZOLET CAB/BPA
10. Cécile DUARTE DMI/Etrangers
11. Isabelle DOS SANTOS DCL/3
12. Anaïs PETIT DMI/Asile
13. Mounia KHAMLIHI SP L'HAY LES ROSES
14. Lydie FOURMONT CAB/BPA

### Bureau local du SNUP.MI

Sylvie CONTAMIN  
Pascal IZOLET  
Fabrice PASTOUR  
Christelle ARIZCORRETA  
Florian SOUTERENE  
Dominique BARBIER  
Christian COMTESSE  
Éric BERTON

**Avec ses militants de terrain que vous connaissez bien (Sylvie, Pascal, Christelle, Florian, Fabrice, Éric...), Le SNUP.MI vous défend et intervient avec succès dans plus de la majorité des cas de défense individuelle que vous lui confiez :**

- Mobilité interne et externe
- Recours contre les notifications individuelles du complément indemnitaire annuel
- Recours sur les entretiens individuels
- Signalement des risques psycho-sociaux
- Refus injustifiés de demandes de secours
- Alerte sur les difficultés d'accès au logement social

Ainsi, en 2015, à notre initiative, Le **SNUP.MI** s'est fait le porte-parole de votre très fort mécontentement vis-à-vis des pratiques managériales et des outils inadéquats mis à notre disposition en remettant au Préfet lors du CT du 5 novembre 2015, la pétition que vous aviez signée très massivement (plus de 80% de signataires).

Le préfet a alors été contraint d'aller au-devant de chacun d'entre vous via plusieurs assemblées générales pour prendre des engagements vis-à-vis de vous tous.

Sur le plan des conditions de travail, Le **SNUP.MI** est le seul syndicat, dès 2016, à avoir organisé la mobilisation et dénoncé les dégâts induits par le PPNG sur nos services.

Le **SNUP.MI** s'est inscrit dans les négociations locales et s'est battu pour **l'organigramme actuel ne soit pas un simple copier-coller des instructions ministérielles** mais **prenne en compte la réalité des services et des missions** notamment sur les échanges de permis de conduire étrangers dont le SNUP.MI a obtenu qu'ils soient basculés en DCL/3 plutôt qu'au pôle étranger.

Le **SNUP.MI** est **le seul syndicat à s'être alarmé sur les transferts de charge** notamment en matière d'accueil des étrangers qui étoufferait les sous-préfectures dans le cadre du redécoupage des arrondissements dans le département.

Le **SNUP.MI** se bat pour toujours plus de transparence interne notamment au niveau des résultats des appels à candidatures internes et des travaux dans les services. Ces informations sont désormais sur l'Intranet

Le **SNUP.MI** a obtenu la révision à la hausse du quota familial des bourses d'étude dans le cadre de la révision du périmètre des aides sociales locales versées par la préfecture.

**Dans le Val de Marne, Le SNUP.MI siège majoritairement dans toutes les instances locales :**  
comité technique (CT), comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail (CHSCT), commission locale d'action sociale (CLAS).

## NOTRE FEUILLE DE ROUTE

### pour les agents :

- **Poursuivre notre politique de défense** des collègues vis-à-vis du corps préfectoral et de la DRH
- **Obtenir le retour d'un vrai dialogue social** : Le **SNUP.MI** refuse de cautionner les groupes et instances alibis aux décisions unilatérales de l'administration ;
- **Continuer à défendre** nos services et nos missions dans les instances de dialogue social
- **Obtenir le respect des textes** sur la mobilité et la priorité absolue des appels à candidatures internes avant toute diffusion sur la BIEP et la diffusion de toutes les fiches de postes
- **Vacataires d'été** : maintien de la priorité aux enfants du personnels
- **Droit effectif à la formation** sans se voir opposer la nébuleuse condition « *sous réserve des nécessités de service* »
- **Droit à la « nécessité absolue de formation »** des agents pour un service public efficace et efficient
- **Droit acquis à la mobilité** pour les agents A/B/C/ ayant 2 ans révolus d'ancienneté sur le poste
- **Reconnaissance du droit à l'erreur** avant ce délai de 2 ans en cas de souffrance de l'agent ou d'inadéquation profil/poste
- **Pour le respect garanti d'une pause méridienne** effective d'au moins 45 min dans tous les services y compris les guichets d'accueil au public.

### DIALOGUER

1

### DÉFENDRE

2

### RESPECTER

3

### PRÉVENIR

4

**Entre le 30 novembre  
et le 6 décembre,**  
pour nous donner  
les moyens de poursuivre  
notre action,

**VOTEZ**  
**et faites voter**  
**massivement**  
**SNUP.MI**

## NOTRE FEUILLE DE ROUTE

### *pour notre environnement de travail :*

- **NON à l'entretien au rabais** de nos bâtiments administratifs !
- **Retour à une prestation de ménage quotidienne** des bureaux et non pas un ménage bi-hebdomadaire qui dégrade nos conditions d'hygiène
- **Veiller à une meilleure prévention des risques** psycho-sociaux en utilisant tous les pouvoirs du CHSCT
- **Définir de vrais plans locaux** de gestion des épisodes neigeux et de canicule prenant en compte l'impact sur le travail et les déplacements des agents
- **Obtenir des écrans 21 pouces** pour les tous les services, sans oublier les sous-préfectures, et la mise à niveau des équipements et matériels obsolètes avec un vrai plan négocié et public de renouvellement du parc informatique
- **Demande un plan pluriannuel** de travaux de mise aux normes électriques, chauffage et sécurité incendie de la préfecture et des sous-préfectures.

**C'est pourquoi Le SNUP.MI refuse**  
**que l'alibi de la contrainte**  
**budgétaire préempte l'hygiène**  
**et la sécurité des bâtiments**  
**dans lesquels nous exerçons nos missions**



*Ni compromission,  
Ni Résignation!*